LOBS

Tribune | Devoir de vigilance : Monsieur le président, faites le choix d'une France pionnière dans la mondialisation

TRIBUNE

Collectif

Dans cette tribune à « l'Obs », un collectif d'universitaires, de juristes et avocats, appelle Emmanuel Macron à tout mettre en œuvre pour faire adopter une directive européenne qui obligera les entreprises multinationales à prévenir les atteintes graves de leurs filiales et sous-traitants sur les droits humains et l'environnement.

Publié le 7 mars 2024 à 15h51·Mis à jour le 7 mars 2024 à 18h24

Le député Dominique Potier, rapporteur de la loi française sur le devoir de vigilance en 2017 et l'avocat Antoine Lyon Caen, à la tête d'un collectif d'universitaires, de juristes et d'avocats, appellent le président de la République à faire adopter la directive européenne sur le devoir de vigilance. Une réunion décisive du Comité des Représentants permanents (Coreper) doit se tenir vendredi 8 mars à Bruxelles.

Monsieur le président de la République,

En décembre 2023, l'Union européenne est parvenue, par les voix convergentes du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, à un accord sur la teneur de la directive dite « Devoir de vigilance des entreprises multinationales ».

Cette directive est une innovation majeure : elle prévoit que tous les États membres sont tenus d'obliger les détenteurs du pouvoir économique à prévenir les atteintes graves aux droits humains et à l'environnement. Elle annonce, de façon irréversible, la fin de l'impunité des entreprises multinationales et institue une responsabilité tout au long des chaînes de production mondialisées.

Elle a vocation à devenir un instrument juridique majeur pour en finir notamment avec le travail forcé, le travail des enfants et la captation de nos biens communs. Elle fera advenir une concurrence débarrassée de ses déloyautés et, en fin de compte, une nouvelle économie.

LOBS

Cette directive prolonge <u>une loi française pionnière</u> qui, grâce au travail opiniâtre d'ONG, de syndicalistes, de chercheurs et universitaires, en étroit dialogue avec le Parlement, a vu le jour en 2017.

A l'époque, à l'initiative qui a conduit cette loi audacieuse, il était objecté que la France ne pouvait faire cavalier seul, que le devoir de vigilance avait l'Europe pour scène naturelle.

A ce changement d'échelle nous sommes. Ou plutôt, nous pensions y être, avec l'accord entre institutions de l'Union. Or, ce qui devrait n'être plus qu'une formalité – l'adoption par une majorité qualifiée des Etats membres – s'est transformé, ces derniers jours, sous l'effet de lobbys puissants et par le jeu de calculs politiciens, en une épreuve à l'issue incertaine.

Votre engagement pour l'adoption de cette directive est déterminant. L'effort de la présidence belge pour parvenir à l'adoption d'un texte final mérite un soutien sans faille.

A l'heure où différentes forces politiques remettent fondamentalement en cause la construction européenne, un échec révélerait notre incapacité à dire la loi face à certains intérêts privés, et montrerait l'impuissance de l'Union européenne. Au fond il ruinerait l'espoir de soumettre l'économie mondialisée au respect de valeurs humaines universelles.

Monsieur le président, l'universalisme guide vos pas. Vous saurez agir pour que cette directive advienne.

Signataires:

Dominique Potier, député, rapporteur de la loi française sur le devoir de vigilance (2017)

Antoine Lyon-Caen, avocat au Conseil, professeur émérite (université Paris-Nanterre), président d'honneur de l'Association française de droit du travail et de la Sécurité sociale

Armand Hatchuel, professeur émérite (Mines ParisTech)

Olivier Favereau, professeur émérite (université Paris-Nanterre)

Pauline Abadie, maîtresse de conférences (université Paris-Saclay)

Tatiana Sachs, maîtresse de conférences HDR (université Paris-Nanterre)

Nicolas Cuzacq, maître de conférences HDR (université Paris-Est-Créteil)

Anne Danis-Fatôme, professeur des universités (université Paris-Nanterre)

LOBS

Stéphane Vernac, professeur des universités (université de Picardie-Jules-Verne)

Grégoire Leray, professeur des universités (université Côte d'Azur)

Christophe Clerc, avocat à la Cour

Blanche Segrestin, professeur (Mines ParisTech)

Charley Hannoun, professeur émérite (Cergy Paris Université)

François Guy Trébulle, professeur des universités (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Béatrice Parance, professeur des universités (université Paris Dauphine-PSL)

Judith Rochfeld, professeur des universités (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Mathilde Hautereau-Boutonnet, professeur des universités (université Aix-Marseille)

Par Collectif